



## condamnation penale suite a un controle d'alcool sur un 50 cm3 sans permis

Par **David2109**, le **14/01/2020** à **14:16**

Bonjour je me suis fais controlé avec 0,80 grammes d'alcool au volent d'un cyclomoteur 50 cm3 je n'ai pas le permis.

J'ai donc été convoquer au tribunal et j'ai été condamner a payer 331 euros sous 45 jours un retrait de 3 points sur un permis que je n'ai pas et également un stage obligatoire sur la sécurité routière.

Donc je voulais savoir si tout cela est légal et comment faire par rapport a l'amende que je trouve très éleler.

Merci.